



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
30 AVRIL 2020

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Martin Deschênes, Pierre Bertrand, Ginette Juteau, Dean Johnstone, John Huneault, Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, Ronald Roland Giroux

Madame,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Madame Ginette Juteau, conseillère siège numéro 2, et Monsieur Ronald Roland Giroux, conseiller siège numéro 6, pour être à tenue à huis clos par visioconférence en raison de mesures exceptionnelles dû à la pandémie de la COVID-19, à **10 h 00, le 30 avril 2020** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant:

1- Mandat à G.D.G. Environnement Ltée – Contrôle des insectes piqueurs 2020

Donné à Montebello ce 27 avril 2020.

Ginette Juteau
Conseillère, siège numéro 2

Ronald Roland Giroux
Conseiller, siège numéro 6

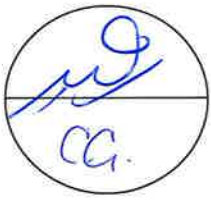


SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
30 AVRIL 2020

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mandat à G.D.G. Environnement Ltée – Contrôle des insectes piqueurs
2020
5. Levée de la séance extraordinaire



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
30 AVRIL 2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **30 avril 2020 à 10 h 00**, par visioconférence en raison de mesures exceptionnelles dû à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand Ginette Juteau Dean Johnstone
John Huneault Jean-Christophe Chartrand-Gauthier Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente par visioconférence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance extraordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2.

Avis de convocation

La directrice générale, Madame Chloé Gagnon, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-094

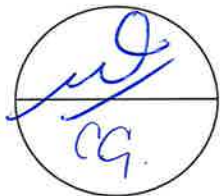
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-095

Mandat à G.D.G. Environnement Ltée – Contrôle des insectes piqueurs 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-04-087 concernant le contrôle des insectes piqueurs 2020;

CONSIDÉRANT la demande de madame Ginette Juteau et de Monsieur Ronald Roland Giroux afin de discuter à nouveau de ce sujet.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil municipal accepte l'offre de service qui lui est faite de G.D.G. Environnement Ltée, comme si elle était ici au long reproduite, au montant de 3 549,37 \$, taxes en sus, concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs pour l'année 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour 2
Contre 4

Rejetée à la majorité.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-096

Levée de la séance extraordinaire à 11 h 00

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE la séance soit levée.


Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si la présente résolution est unanime.


Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 31 avril 2020.


Martin Deschênes
Maire


Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière